

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3537)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AC144

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 19 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création de "pôles nationaux de références" n'a fait l'objet d'aucune d'étude d'impact ni d'opportunité.

On voit mal la valeur ajoutée d'un tel label : le regroupement des collections publiques existantes peut se faire par d'autre moyen. Par ailleurs, un tel regroupement n'est pas nécessairement souhaitable, dans la mesure où les petits musées sont tout aussi importants pour la valorisation de la culture dans les territoires.